

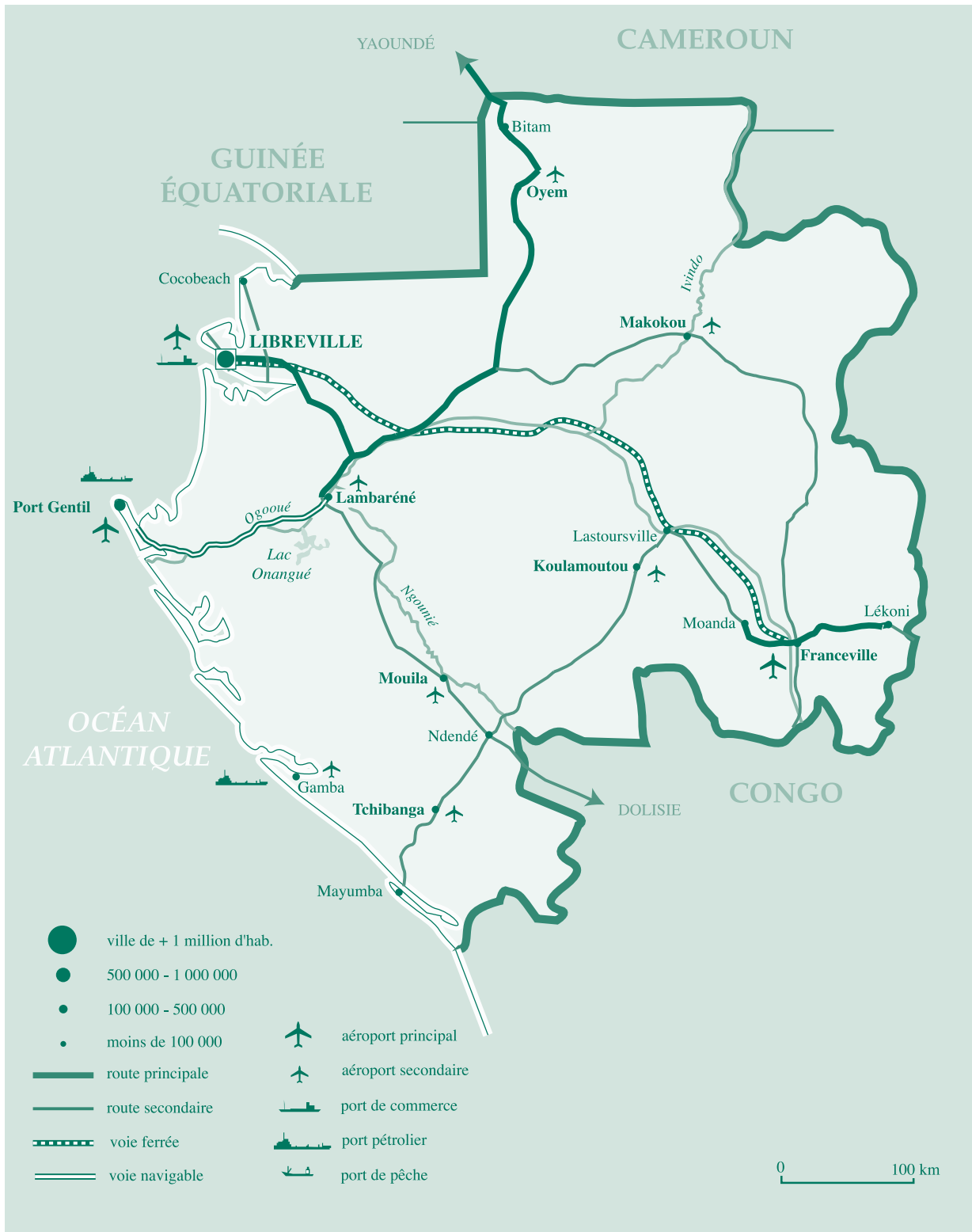
Gabon



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 268
- Population en milliers (2006) : 1 406
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 7 668
- Espérance de vie (2000-2006) : 53.6
- Taux d'analphabétisme (2006) : ...

Gabon



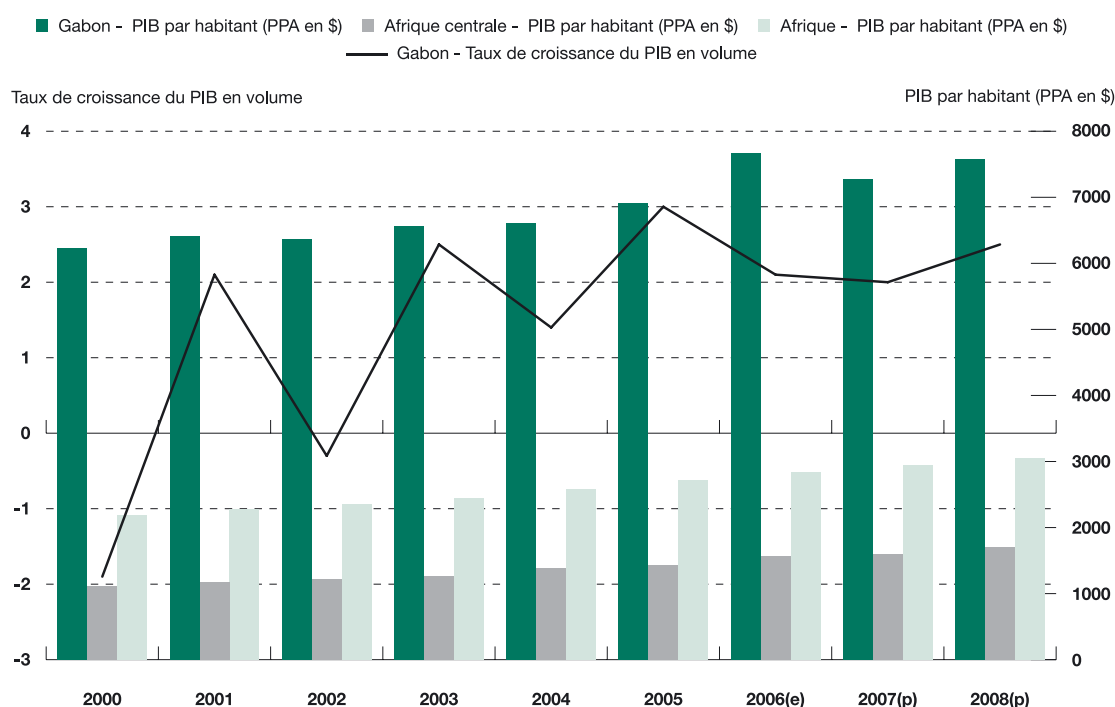
L'ANNÉE 2005 A ÉTÉ MARQUÉE AU GABON par une élection présidentielle ayant mis aux prises des partis d'opposition et une « majorité présidentielle », coalition d'une quarantaine de partis et d'associations soutenant le Président sortant. M. Omar Bongo Ondimba a été réélu pour un nouveau mandat de 7 ans par près de 80 pour cent des voix.

Malgré la tendance au déclin des réserves et de la production pétrolière, l'or noir est resté la principale ressource du pays, contribuant en 2005 pour plus de 50 pour cent du PIB, 80 pour cent des revenus d'exportation et 63 pour cent des recettes fiscales. En l'absence de nouvelles découvertes, le Gabon sera néanmoins amené à préparer « l'après pétrole » en mettant en place un environnement économique et

institutionnel plus efficace, susceptible de diversifier l'économie et de développer de nouvelles sources de revenus. Par ailleurs, malgré les promesses du gouvernement d'éviter que ne se reproduisent les dérapages budgétaires constatés en 2005 pour cause d'élection présidentielle, il est à craindre que les élections législatives, tenues fin 2006, ne soient accompagnées d'un surcroît de dépenses. De plus, l'inflation, qui avait reculé en 2005, s'est relevée en 2006, atteignant 1.9 pour cent, en raison notamment de la hausse de la masse salariale dans la fonction publique.

La lutte contre la pauvreté et l'amélioration du climat des investissements passent par une diversification de l'économie du pays, qui doit se préparer à l'après-pétrole en poursuivant la réforme de ses institutions.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données Direction générale de l'Economie et FMI ; calculs des auteurs pour les estimations et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/437447741462>

Nombre de réformes institutionnelles ont été entreprises dans le pays en 2005 concernant le climat des affaires, la fonction publique, le système judiciaire, la restructuration et l'assainissement du secteur public, ainsi que la gouvernance, quatrième pilier du DSCR (Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté) complet, dont les premières actions ont été lancées en 2006. À cet effet, une Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite a été installée et les dignitaires et membres du gouvernement invités à déclarer leur patrimoine. À l'instar d'autres pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), le pays a adhéré à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI), qui consiste pour un pays à s'engager à consacrer les revenus pétroliers, notamment les plus-values résultant de la hausse des prix mondiaux du pétrole, à l'assainissement des finances publiques et à l'équilibre budgétaire. C'est à ce titre que près de 170 milliards de francs CFA collectés au titre des plus-values de 2005 ont été affectés aux dépenses d'investissements dans certains secteurs spécifiques, à la politique sociale de lutte contre la pauvreté, à l'apurement des arriérés sur la dette interne et à la consolidation de la position du Trésor public vis-à-vis de la Banque centrale. Le gouvernement a également initié en 2004, avec l'appui de la BAfD (Banque africaine de développement) et du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement), un processus de formulation de Programme national de bonne gouvernance (PNBG), dont la finalisation était prévue fin 2006.

Développements économiques récents

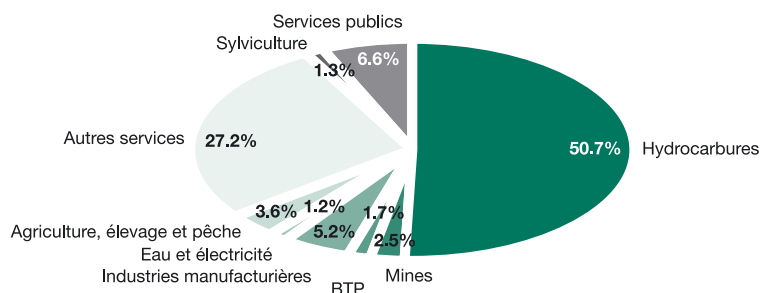
En 2005, la croissance économique a été relativement soutenue et l'inflation a reculé de 0.2 pour cent. En dépit du recul de 1.3 pour cent du secteur pétrolier, le PIB réel s'est accru de 3 pour cent en volume, bien au-dessus des prévisions et du taux de croissance de 2004 (1.4 pour cent), en raison d'une forte croissance du secteur non pétrolier (4.3 pour cent du PIB), notamment dans les secteurs minier, du bois et des services. Le PIB ne devrait croître en revanche que de 2.1 pour cent et l'inflation augmenter de 1.9 pour

cent environ en 2006. Sous l'effet de la hausse des cours pétroliers mondiaux, l'excédent de la balance des paiements a atteint près de 16.7 pour cent du PIB en 2005, ce qui a permis une nouvelle réduction de 4.4 pour cent du stock de la dette extérieure, ramenée à 39 pour cent du PIB. L'excédent budgétaire global base engagements a atteint près de 9.4 pour cent du PIB, et la loi de finances pour 2006 a prévu une diminution du déficit budgétaire hors pétrole à 7.8 pour cent contre 12 pour cent en 2005.

L'économie du Gabon demeure fortement tributaire des industries extractives. La part du secteur pétrolier dans le PIB en 2005 est de 50.7 pour cent. Avec des réserves prouvées d'environ 2 milliards de barils et une production de près de 270 000 barils/jour, le pays se classe au 3^e rang des producteurs subsahariens après le Nigeria et l'Angola. Le secteur minier représente 2.5 pour cent du PIB contre 1.9 pour cent en 2004. Le Gabon est aussi le deuxième exportateur africain de bois après le Cameroun, bien que le secteur du bois et des produits forestiers ne représente que 2.5 pour cent du PIB en 2005.

Le pétrole continue à dominer la structure de la croissance malgré la tendance au déclin de la production et des réserves de brut, mais les investissements d'exploration susceptibles de stopper ce déclin n'ont progressé que faiblement en 2005 (388.3 milliards de francs CFA contre 387.1 milliards en 2004) et baisseraient à 360 milliards en 2006. Les contrats d'exploration et de partage de production conclus depuis 1997 prévoient une redevance de 10 à 20 pour cent du pétrole vendu. Sur le solde, la part réservée au partenaire est d'environ 50 pour cent et le reste est versé au Trésor gabonais. Après une légère hausse en 2003 et 2004 (6.9 pour cent et 0.3 pour cent respectivement), le recul de la production constaté en 2001 et 2002 se confirme en 2005 et 2006 avec des baisses respectives de 1.3 et 3.1 pour cent, dues au vieillissement des champs et à la vétusté des équipements. La tendance à la baisse risque de se poursuivre à l'avenir si l'effort d'exploration n'est pas plus soutenu et de nouvelles découvertes effectuées. Le prix moyen du brut gabonais n'a cessé d'augmenter ces dernières années, passant de 27.8 dollars en 2003 à 35.75 dollars en

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données locales.

<http://dx.doi.org/10.1787/328713085813>

2004 et 50.49 dollars en 2005. Il a atteint 60 dollars en 2006. Ces hausses successives, dues au relèvement des cours mondiaux, contribuent certes à améliorer les revenus de l'État mais ne lèvent pas l'hypothèque sur le Gabon. La conjonction de chocs structurels (tendance baissière de la production nationale) et conjoncturels (un fléchissement des cours mondiaux) mettrait à mal une économie gabonaise trop dépendante du pétrole pour ses recettes fiscales et douanières. Après déduction des livraisons de brut à la Société gabonaise de raffinage (Sogara), qui s'élèvent à près de 750 000 tonnes, les exportations suivent mécaniquement la même tendance à la baisse que la production (-1.9 et -2.7 pour cent en 2005 et 2006 respectivement).

Afin d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus des activités extractives, notamment le pétrole, et d'évaluer l'impact fiscal et économique des plus-values engrangées au cours des trois dernières années, l'État gabonais a adhéré à l'Initiative pour la transparence des industries extractives, avec l'espoir d'améliorer la crédibilité du processus de recouvrement des recettes pétrolières et de porter ces dernières au budget de l'État. Le premier rapport EITI couvrant l'année 2004, préparé par un cabinet d'expertise indépendant et publié en 2005, a été jugé incomplet par les partenaires car il ne tenait pas compte des royalties pétrolières dans les flux de recettes pour 2004. Celles-ci représentent la part de pétrole brut qui revient à l'État en vertu des accords de partage avec les producteurs et ne constituent pas moins de la moitié des recettes tirées par l'État du secteur pétrolier. À cet égard, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les royalties figurent dans l'évaluation des recettes

du rapport de 2006. Par ailleurs, malgré le dérapage budgétaire constaté en 2005 pour cause d'élections présidentielles, l'État est parvenu à économiser près de la moitié des plus-values engrangées en 2005, les recettes pétrolières ayant augmenté de près de 40 pour cent en 2005 sous l'effet de la hausse des cours mondiaux, alors que la production avait stagné.

Le développement de l'exploitation minière pourrait constituer pour le pays une des alternatives au pétrole, surtout que les activités extractives hors pétrole ont connu la meilleure croissance en 2005 (11.9 pour cent), même si leur contribution au PIB demeure encore faible (2.5 pour cent). Le gisement de manganèse de Moanda, dans le Haut Ogooué, exploité depuis les années 1960 par la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), filiale du groupe métallurgique français Eramet, pourrait jouer un rôle de locomotive dans la croissance du secteur minier. La production y est régulière et de bonne qualité et les quantités extraites devraient dépasser les 3 millions de tonnes en 2006, contre 2 millions en 2005. Par ailleurs, la compagnie brésilienne *Vale de Rio Doce* (CVRD) a entrepris en mars 2004 des travaux de prospection sur deux gisements dans la même province à Franceville et Okondja où les réserves sont estimées à 175 millions de tonnes. La mise en exploitation de ces sites se heurte toutefois à la faiblesse des infrastructures qu'il faudra développer, notamment les voies ferrées. Les Chinois de Sinostel ont obtenu de leur côté un accord de prospection près de Mbigou dans le sud du pays. Deux autres sociétés chinoises ont également créé la Compagnie industrielle et commerciale des mines du Gabon pour explorer, puis exploiter le site de Njole. Avec une production

prévue de 7 millions de tonnes à l'horizon 2007/08, Le Gabon ambitionne de devenir le premier producteur mondial de manganèse. Le pays dispose aussi d'un gisement de niobium, un minerai à très haute valeur ajoutée, utilisé dans la fabrication d'aciers spéciaux et d'alliages très résistants destinés à l'aéronautique. Avec le manganèse, le niobium, les phosphates et le fabuleux gisement de fer de Belinga dont la concession d'exploitation a été octroyée en 2005 à deux sociétés chinoises qui y prévoient des investissements de l'ordre de 3 milliards de dollars, le potentiel minier sera en mesure de générer des revenus de 300 à 400 millions de dollars par an, une fois les investissements réalisés.

Avec une forêt peu exploitée couvrant près de 20 millions d'hectares et une soixantaine d'essences commercialisables, les industries forestières et du bois peuvent également contribuer aux performances économiques du pays, comme cela a été le cas en 2005 (5.6 pour cent). Bien que la part représentée par le secteur dans le PIB reste modeste (2.5 pour cent en 2005), les industries forestières et du bois emploient plus de 20 pour cent de la population active. Le secteur pourrait améliorer ses performances à condition que le mode de régulation de la filière bois soit réorienté vers une meilleure efficacité et la rationalisation des coûts de gestion. Les dispositions du code forestier devraient aussi être revues pour encourager les entrepreneurs locaux et étrangers à y consentir davantage d'investissements d'infrastructures (bateau grumiers et autres équipements). De plus, un audit technique, analytique et financier de la Société nationale du bois du Gabon, qui a le monopole de la commercialisation des grumes d'Ozigo et d'Okoumé, et sa possible transformation en chambre de commerce de la filière, pourraient contribuer à favoriser une plus grande croissance du secteur. Enfin, comme le bois d'œuvre constitue le deuxième poste d'exportation après le pétrole, les autorités ont simplifié la fiscalité forestière et décidé d'un moratoire sur l'octroi de nouveaux permis forestiers afin d'encourager les investissements dans la filière.

Le secteur agricole, de l'élevage et de la pêche est resté à la traîne des autres grands secteurs puisque sa performance (4 pour cent de croissance en 2005) se situe

à l'avant-dernière place des taux de croissance enregistrés par les différents secteurs, même si sa progression affiche le double de celle de 2004 (2 pour cent). Le secteur n'en continue pas moins d'occuper une place dérisoire dans la richesse nationale (3.6 pour cent du PIB en 2005 comparés aux 16 pour cent enregistrés en 1964). Il n'existe pas de tradition agricole et pastorale forte au Gabon, ce qui lui vaut d'importer plus de la moitié de ces produits pour ses besoins alimentaires. En outre, la filière café/cacao est négligée par rapport aux autres pays de la sous région. Le taux de croissance agricole réalisé en 2005 reste toutefois un motif de satisfaction relatif puisqu'il fait suite à des efforts de modernisation et de privatisation des sociétés publiques chargées de la production d'hévéa et d'huile de palme.

Le secteur secondaire a en revanche connu une forte croissance en 2005 (4.6 pour cent contre 0.9 en 2004), tirée par les bonnes performances des branches autres industries (6.7 pour cent), industries agro-alimentaires (6 pour cent), industries de transformation du bois (10 pour cent) et raffinage (5.6 pour cent). Les branches eau et électricité (2.5 pour cent), BTP (2 pour cent) et services pétroliers (2.5 pour cent) se sont également bien comportées. En 2005, l'industrie représente 8.1 pour cent du PIB.

Si la performance de la branche autres industries est en partie due aux investissements opérés dans le cadre des « fêtes tournantes » (festivités commémorant l'indépendance et qui se déroulent chaque année dans une province donnée), celle de la branche industries agro-alimentaires est imputable à la croissance de la demande en produits agro-alimentaires ayant résulté de la campagne pour l'élection présidentielle de 2005 et de la croissance du PIB par habitant. Les industries du bois doivent leur bonne performance aux exigences des autorités de voir de plus grandes quantités de grumes transformées dans le pays. À cet égard, la part du bois transformé est passée à près de 40 pour cent. La branche raffinage a confirmé en 2005 la performance amorcée en 2004, grâce notamment à la vigueur de l'activité économique générale et à la croissance de la demande intérieure en produits raffinés. Malgré la hausse de la consommation des ménages consécutive

à l'extension des réseaux de la SEEG (Société d'énergie et d'eau du Gabon), l'activité de la branche est restée en deçà de son potentiel en raison de la perte de quelques gros clients comme la Sogara. La branche BTP, qui avait enregistré en 2004 une croissance de près de 4.2 pour cent, a vu son activité baisser de moitié en 2005 (2 pour cent) en raison d'une baisse de régime du bâtiment et du génie civil.

Le secteur tertiaire, dont la part dans le PIB représente 27 pour cent, a enregistré l'une des meilleures performances de l'année 2005, soit 5 pour cent, grâce notamment à la vigueur des branches services (5.8 pour cent de croissance), commerce (5.6) et télécommunications (4.5). Les services ont surtout profité de la croissance des services rendus aux entreprises et aux ménages ainsi que des services immobiliers. La branche commerce a bénéficié de la reprise de l'activité économique globale et de l'embellie du commerce formel résultant notamment de l'essor de la demande en véhicules industriels, produits pharmaceutiques et produits pétroliers. La performance des branches transports et télécommunications a été remarquable en 2005 en raison de la bonne tenue de l'économie en général. Cette même tendance peut être observée dans le secteur des transports, grâce notamment aux transports maritime et ferroviaire de voyageurs et de marchandises, alors que le transport aérien a continué à pâtir des difficultés rencontrées par les compagnies aériennes, notamment Air Gabon. La mise en

exploitation prochaine des treize parcs nationaux créés récemment impulsera sans doute une dynamique nouvelle pour le tourisme, et notamment pour l'écotourisme.

En 2005, la croissance s'est davantage appuyée sur la demande intérieure finale, qui a connu une augmentation de 4.1 pour cent en volume et contribué pour 3.8 points à la croissance globale. Cette augmentation est due principalement à une hausse de 5.5 pour cent des dépenses finales des ménages et des administrations alors que l'investissement total a stagné. La consommation des ménages a crû sous l'effet de l'amélioration relative de la masse salariale et celle de l'administration en raison de la politique de soutien à l'économie. La très faible augmentation de l'investissement total est surtout imputable à l'atonie de l'investissement public (-1.8 pour cent), tandis que les dépenses de FBCF du secteur non pétrolier ont crû sous l'effet de la hausse relative de la demande en biens de consommation. Les exportations de biens et services non facteurs ont reculé de 9.3 pour cent en volume et les exportations de marchandises, notamment de manganèse et de bois, ne sont pas parvenues à compenser le fléchissement des exportations pétrolières. Les importations en revanche, impulsées par la hausse des dépenses induites par l'élection présidentielle de 2005, ont été plus dynamiques, avec une croissance de 4.7 pour cent en volume.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	36.5	23.2	10.2	5.0	3.8
Publique	11.2	5.8	12.5	2.0	2.0
Privée	25.2	17.4	9.5	6.0	4.4
Consommation finale	64.1	42.9	-1.5	2.1	1.2
Publique	20.4	11.5	-1.4	7.1	2.6
Privée	43.7	31.4	-1.5	0.5	0.7
Solde extérieur	-0.6	33.9			
Exportations	46.1	66.2	2.0	-2.7	1.3
Importations	-46.7	-32.3	3.2	1.2	0.8

Source : Données de la direction générale de l'Économie; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/243656647417>

Politique macro-économique

Politique budgétaire

La réforme de la politique budgétaire du Gabon sera la clé de voûte de la politique économique à venir. En effet, le pays se trouve dans une situation où des choix décisifs devront être arbitrés en matière de politique budgétaire. Afin d'assurer la viabilité de cette politique dans un contexte de baisse tendancielle de la production et des réserves pétrolières, le pays est en mesure, grâce à l'aisance financière relative dont il jouit encore en raison de la hausse des recettes pétrolières, d'opérer un ajustement volontaire et graduel de ses finances publiques. Si cette trajectoire n'est pas poursuivie, il est à craindre que le pays soit amené, dans le cas d'un retournement des cours mondiaux du brut, à opérer l'indispensable ajustement dans des conditions plus douloureuses, notamment pour les couches les plus défavorisées, et, plus largement, aux dépens des efforts de réduction de la pauvreté.

À cet égard, les investissements dans les infrastructures et la prise en charge des besoins sociaux de la population exercent une pression constante sur les ressources publiques. Même si l'amélioration de la balance des paiements et du budget de l'État permet de faire face à ces besoins, il est vital pour les autorités de veiller à la viabilité des dépenses publiques et aux capacités d'absorption de l'économie et, ce faisant, de recentrer la politique budgétaire sur le PIB non pétrolier. Ce dernier reste en effet un meilleur indicateur des capacités du pays à faire face à la croissance des besoins, en dépit de la baisse de sa part dans le PIB total, qui est passée de 56.3 pour cent en 2004 à 49.3 en 2005. Les dérapages budgétaires constatés en 2005 appellent à une plus grande rigueur en 2006, même si là aussi, les élections législatives du 17 décembre devaient peser sur le budget de l'État. Les autorités tablaient pour 2006 sur un déficit primaire non pétrolier de 7.8 pour cent du PIB hors pétrole, contre 12.1 pour cent en 2005, avec l'engagement de le ramener à 6.4 pour cent en 2008 et à 5 pour cent au delà. Un tel scénario pour 2006 tenait compte à la fois du maintien provisoire des subventions encore consenties à Air Gabon, en

attendant sa transformation en Air Gabon International, compagnie désormais soumise aux seules lois du marché, et des promesses d'investissements publics dans les grands projets d'infrastructures.

Le budget 2006 a été préparé sans tenir compte des dépenses qui seront induites par la finalisation du DSCRIP et à ce titre, une loi de finances complémentaire, fondée sur un nouveau cadre budgétaire tenant compte du surcroît de dépenses dues au DSCRIP, a été approuvée par le Parlement en juin 2006. Suite aux recommandations du RONC (Rapport sur l'observation des normes et codes) du FMI (Fond monétaire international) sur les finances publiques 2006, achevé récemment, les autorités sont déterminées à mettre au point un nouveau plan d'action pour renforcer la gestion des finances publiques et améliorer l'efficacité de certaines dépenses de capital. Quant aux subventions implicites consenties aux produits pétroliers, les autorités ont décidé de les réduire et de les cibler davantage sur les populations pauvres. Enfin, une mise à jour complète du code des impôts a été réalisée en 2006 et un service des gros contribuables, qui prendra en charge la fiscalité des grandes entreprises publiques et privées, a vu le jour en cours d'année.

Le budget 2005 a été révisé à la hausse (14.3 pour cent par rapport au budget initial) pour tenir compte de l'augmentation des recettes pétrolières exceptionnelles dues à la hausse des cours mondiaux du brut. À cet égard, la Loi de finances rectificative (LFR) a estimé le budget modifié à 1 354.1 milliards de francs CFA en ressources et en emplois. A cet effet, les recettes propres (pétrole et hors pétrole) se sont accrues de 16.1 pour cent, tandis que les ressources d'emprunt, notamment celles liées aux opérations d'investissement, reculaient de 42.9 pour cent, passant des 35 milliards prévus à 20 milliards. Les recettes hors pétrole, fixées initialement à 540.3 milliards de francs CFA ont été portées à 555.8 milliards, soit une augmentation de 2.9 pour cent. L'amélioration de ce poste de recettes est essentiellement due à une meilleure efficacité du système fiscal, notamment un meilleur recouvrement de la TVA, qui s'est accrue de 8 milliards, et à une augmentation des impôts directs. Les recettes douanières en revanche ont reculé de 10.7 milliards.

En matière de dépenses, au titre de la LFR les dépenses d'investissement ont connu la plus forte progression, soit 28 pour cent, suivies du service de la dette avec une augmentation de 14.8 pour cent. Comparées à 2004, les dépenses de fonctionnement ont crû de près de 24 pour cent, notamment sous l'effet de transferts et de subventions, tandis que les dépenses en capital reculaient de plus de 3 pour cent en 2005. Les efforts de réduction de la dette publique ont permis de faire baisser son stock de 6.3 pour cent en 2005, même si son encours demeure relativement élevé, à 35.8 pour cent du PIB nominal, tout en restant très inférieur au ratio de 70 pour cent fixé par la Cemac.

Cette politique budgétaire a permis au Gabon de dégager en 2005 un excédent primaire en hausse de 27.5 pour cent par rapport à 2004, résultant

principalement de l'amélioration des recettes pétrolières. Le solde global base engagements a quant à lui augmenté de 50.6 pour cent pour s'établir à 431.5 milliards de francs CFA, tandis que le solde global base caisse atteignait 341.8 milliards sous l'effet de l'apurement d'une partie des dettes du Trésor et des arriérés sur les intérêts pour un montant de 89.7 milliards de francs CFA. Pour l'heure, la politique budgétaire du pays, qui a besoin d'être resserrée davantage, demeure préoccupante dans le secteur non pétrolier. En effet, le Gabon a enregistré en 2005 un déficit hors pétrole élevé, de l'ordre de 12.1 pour cent du PIB non pétrolier, significativement plus élevé que celui prévu (8.5 pour cent du PIB). Les autorités visent à le ramener à 7.8 pour cent en 2006, mais il reste néanmoins supérieur au taux de 5 pour cent considéré comme viable par le FMI.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons^a)	34.5	29.8	29.4	31.4	30.8	29.9	29.6
Recettes fiscales	33.8	28.5	27.8	30.1	29.4	28.6	28.2
Recettes pétrolières	18.8	16.2	15.8	19.8	19.8	18.4	18.1
Dépenses totales (et prêts nets^a)	48.4	22.4	21.8	21.9	20.9	23.2	23.2
Dépenses courantes	34.7	18.7	17.6	18.5	16.8	18.8	18.7
<i>Sans les intérêts</i>	27.1	14.7	13.6	15.7	14.7	16.4	16.6
Salaires	7.7	6.5	6.0	5.0	4.6	5.1	5.1
Paiements des intérêts	7.6	4.0	4.0	2.8	2.1	2.4	2.0
Dépenses en capital	13.7	3.7	4.2	3.4	4.0	4.5	4.5
Solde primaire	-6.4	11.4	11.5	12.3	12.0	9.1	8.4
Solde global	-14.0	7.4	7.6	9.4	9.9	6.7	6.4

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/010203046047>

Politique monétaire

La politique monétaire du Gabon est communautaire. C'est la BEAC (Banque des États de l'Afrique centrale) qui veille à la stabilité des prix et du taux de change du franc CFA au sein de la Cemac. Communauté d'intérêts comprenant le Gabon, cette dernière impose à ses membres l'observance d'un certain nombre d'indicateurs de convergence et de surveillance multilatérale, à l'instar de ce qui se fait au sein de l'UEMOA, même si cette dernière est plus avancée en

la matière. Le taux d'inflation est resté proche de zéro en 2005 et se situerait autour de 1.9 pour cent en 2006, soit en dessous des 3 pour cent fixés par la Cemac. Sur le front monétaire, la situation s'est caractérisée en 2005 par un accroissement sensible de la masse monétaire M2 (26.7 pour cent) mais les ressources extra monétaires n'ont crû que de 8.6 pour cent.

En ce qui concerne les contreparties de la masse monétaire, il est vrai que les avoirs extérieurs nets du pays ont presque doublé, passant de 286 milliards de

francs CFA à plus de 536 milliards en 2005, et que l'endettement de l'État envers le système bancaire a été allégé grâce à l'augmentation des recettes, notamment pétrolières. La progression des crédits à l'économie a cependant été plus limitée (ils n'ont augmenté que de 9.9 pour cent en 2005 et représentent 464.7 milliards de francs CFA contre 422.7 milliards en 2004). De plus, 60 pour cent d'entre eux restent des crédits à court terme, traduisant le fait que la demande de capitaux est principalement induite par des besoins de trésorerie

de la part des entreprises. Cette situation, si elle perdurait, serait préoccupante dans la mesure où l'économie du pays est tenue de se diversifier et de créer d'autres ressources non pétrolières.

Position extérieure

Le solde global de la balance des paiements a presque doublé en 2005, passant à 764.5 milliards de francs CFA contre 386.8 milliards en 2004, grâce notamment à un

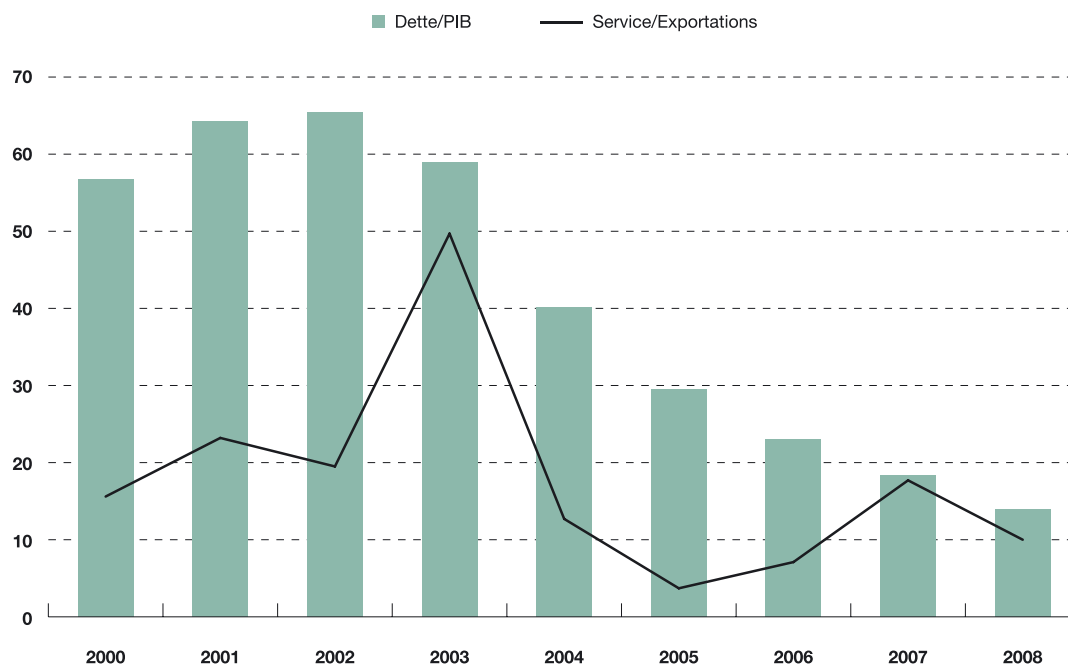
Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	16.6	35.3	39.8	47.2	51.1	44.7	43.6
Exportations de biens (f.o.b.)	42.5	52.5	56.7	63.1	66.2	60.9	59.7
Importations de biens (f.o.b.)	25.9	17.2	16.9	15.8	15.1	16.2	16.1
Services	-17.2	-10.5	-13.6	-14.3	-12.4	-13.6	-13.6
Revenus des facteurs	-11.5	-9.7	-13.3	-14.1	-12.3	-13.5	-12.3
Transferts courants	-1.2	-3.0	-2.7	-2.2	-1.9	-2.1	-1.0
Soldes des comptes courants	-13.3	12.0	10.2	16.7	24.5	15.5	16.7

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/380841243451>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/013372432068>

accroissement de près de 43 pour cent du solde commercial. La forte croissance des recettes d'exportation de biens et services (près de 32.3 pour cent par rapport à 2004) est surtout due au relèvement de 40.9 pour cent du prix du brut gabonais et à la bonne tenue des exportations de manganèse et de bois. La balance des services s'est en revanche dégradée, laissant apparaître en 2005 un déficit de 26.7 pour cent, provoqué principalement par une baisse de régime des postes fret et assurances, voyages et séjours et transports. Il en va de même de la balance des capitaux, qui s'est fortement détériorée, sous le double effet du creusement du déficit de la balance des revenus de près de 27 pour cent et du recul net des investissements directs étrangers, qui sont passés d'un solde positif de 115.7 milliards de francs CFA en 2004 à un solde négatif de 145.8 milliards en 2005.

L'analyse de la viabilité de la dette tend à montrer que dans l'hypothèse du maintien d'un niveau élevé des cours mondiaux du brut et d'une bonne discipline monétaire, la dette extérieure du Gabon pourrait être ramenée de 44 pour cent du PIB en 2004 à 33.5 pour cent en 2006, ce qui permettrait au pays de réduire sa grande vulnérabilité aux chocs exogènes et d'accumuler une épargne budgétaire à même de mieux préserver les intérêts futurs de la nation, sous forme d'actifs financiers longs mieux rémunérés. En effet, le rendement nominal moyen de l'actuel fonds pétrolier gabonais est d'à peine 1.6 pour cent selon une étude du FMI. Par comparaison, le fonds norvégien atteint un rendement réel moyen de 4.3 pour cent, net de frais de gestion. Par ailleurs, dans le souci d'éponger une part importante de la dette intérieure, le gouvernement a de moins en moins recours aux avances de la BEAC qui restent onéreuses (5.75 pour cent de taux d'intérêt). Des entretiens au niveau de la Cemac sont en cours pour remplacer ces dernières par des bons du Trésor négociables qui auraient pour avantage de mobiliser des ressources moins coûteuses et de dynamiser le marché financier du pays. La réduction de la dette publique extérieure (plus de 90 pour cent de la dette totale) par des paiements anticipés et de la dette intérieure par l'élimination des bons d'équipement qui coûtent à l'État 7.5 pour cent d'intérêt, procurerait à ce dernier un bon levier pour diminuer substantiellement le service de la dette (près

de 44 pour cent du budget de l'État en 2005), mieux résister aux chocs et améliorer ses capacités budgétaires au profit des investissements programmés dans le cadre du DSCR.P.

Questions structurelles

Développements récents

Si l'élection présidentielle a entraîné en 2005 des dérapages budgétaires qui ont mis à mal les finances publiques et la discipline budgétaire, elle a aussi contribué à ralentir la mise en œuvre des réformes structurelles promises par le gouvernement. Toutefois, sous l'impulsion des partenaires au développement et du souhait des autorités de mener à bien lesdites réformes, une véritable stratégie de mise en œuvre a été élaborée dans le cadre d'un DSCR.P, dont les premières actions ont été lancées en 2006.

Le Gabon souffre d'un cadre réglementaire et juridique peu propice aux affaires au moment où, devant la baisse tendancielle de la production pétrolière, le pays a besoin de se diversifier et de dynamiser un secteur privé capable de prendre le relais des investissements publics. Ceux-ci sont certes parmi les plus élevés d'Afrique, mais restent trop concentrés dans le secteur pétrolier. Pour développer le secteur non pétrolier, la productivité totale des facteurs doit être augmentée. Pour ce faire, de grands efforts devront être fournis en matière de réforme des marchés de capitaux, de code de commerce et de gouvernance pour assainir le climat des affaires et redonner confiance aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Il est vrai que le Gabon a mis en place en 2004 une Agence de promotion des investissements privés (APIP) et a adhéré à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Miga) ainsi qu'au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), mais une révision profonde des procédures de création d'entreprises doit être effectuée, car celles-ci restent lourdes, longues et coûteuses. Selon le rapport *Doing Business 2006* de la Banque mondiale, la situation ne s'est pas du tout améliorée en 2006 ; elle s'est même dégradée dans certains domaines. Ainsi, le Gabon a

perdu 9 places pour les procédures de paiement d'impôts (94^e rang en 2006 et 85^e en 2005), 8 places dans celles relatives au commerce extérieur (112^e rang en 2006) et 8 places pour ce qui est de la fermeture d'entreprises (130^e rang en 2006). Afin d'améliorer leur gestion des ressources publiques, les autorités ont créé en 2005 une Direction générale des achats publics appelée à examiner tous les contrats supérieurs à 30 milliards de francs CFA.

Dans le domaine des infrastructures, le gouvernement a lancé en 2005 les travaux de réhabilitation des voies de Libreville et d'Owendo, dont la première phase a concerné la voie express et certaines routes donnant accès à la cité SNI Owendo, pour un coût total de 3.5 milliards de francs CFA. Les investissements d'infrastructures les plus importants ont concerné en 2005 la préparation des dossiers de concession dans les domaines du rail et des ouvrages d'art. A cet égard, la compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) a obtenu en 2006 une concession de 30 ans pour l'exploitation du chemin de fer Transgabonais avec, à la clé, un programme d'investissements de près de 50 milliards de francs CFA pour la modernisation de la ligne reliant la gare d'Owendo, près de Libreville, à Franceville, sur une longueur de 650 km à travers la forêt équatoriale. Autre réalisation d'envergure, le pont des trois frontières, situé au nord du Gabon et long de 180 m. L'ouvrage, réalisé en 2005, enjambe le fleuve Ntem à Eboro et permet de relier le Cameroun, tandis qu'une bretelle routière de 18 km permet de gagner la Guinée équatoriale. Afin d'exploiter le site de Belinga et acheminer le minerai de fer, les concessionnaires chinois prévoient la construction d'un barrage hydro-électrique et d'une ligne de chemin de fer de 560 km jusqu'au futur port en eau profonde de Santa Clara, près de Libreville.

Le secteur privé gabonais jouit d'une liberté d'action rare en Afrique mais reste cantonné dans les activités de services et de petites industries. Grâce à la loi 01-96 portant privatisation des entreprises publiques, l'État s'est progressivement désengagé au profit du secteur privé national et étranger, pour se concentrer sur ses fonctions de régulation et de fourniture de services sociaux plus propices à la lutte contre la pauvreté. La régularité et la

transparence des opérations de privatisation sont assurées grâce au système d'appels d'offre international. Une trentaine de sociétés ont été cédées au secteur privé, notamment Gabon Telecom, dont 51 pour cent du capital seront cédés. La phase de restructuration de la compagnie postale qui engloutit des ressources budgétaires conséquentes depuis 2003 est en cours. La liquidation d'Air Gabon, suivie de la création d'une nouvelle compagnie, Air Gabon International, dans laquelle Royal Air Maroc serait majoritaire, est une autre tâche d'envergure à laquelle s'est attelé le gouvernement, mais il semblerait que les négociations aient des difficultés à aboutir. L'élimination du monopole de la Société nationale des Bois du Gabon et sa restructuration n'ont pas entamé sa rentabilité puisqu'elle a enregistré des bénéfices records en 2005. Il est à craindre cependant que le monopole public ne se transforme en monopole privé et que les effets attendus de la privatisation en termes de prix et de prestations de service ne soient pas au rendez-vous pour la population, si l'État assure mal ses missions de régulation.

Depuis son évaluation en 2002, le secteur financier semble être devenu plus stable mais connaît toujours des faiblesses structurelles patentées. Il reste relativement restreint par rapport à d'autres pays de la région et ses banques renâclent à s'investir davantage dans les activités de prêt, malgré l'existence d'une forte surliquidité bancaire résultant de la hausse des cours mondiaux du brut et de l'apurement des arriérés intérieurs de l'État. A cet égard, le crédit au secteur privé est passé d'un pic de 13.2 pour cent du PIB en 2002 à moins de 9 pour cent en 2005 (de 22.6 à 19 pour cent du PIB non pétrolier), en raison sans doute de fourchettes de taux d'intérêt fixées administrativement et des difficultés des banques à assurer un suivi efficace de leur portefeuille de prêts. Les banques invoquent la rareté des projets bancables et leur difficulté à recouvrer les crédits accordés. Plus habituées à traiter avec les entreprises étrangères, notamment pétrolières, qui se financent souvent à partir de sources externes, les banques gabonaises n'accordent leurs faveurs qu'à un nombre réduit d'entreprises locales ou mixtes. Elles ont aussi tendance à limiter leurs engagements en fixant un minimum aux dépôts et en exigeant des déposants un minimum de revenus. Devant la rareté d'instruments

financiers autres que le crédit, les petites et moyennes entreprises se voient souvent exclues de tout service bancaire et le micro-crédit n'est guère pratiqué. Dans ce domaine précis, les autorités comptent permettre au Fonds d'expansion et de développement de la petite et moyenne entreprise (Fodex) d'étendre ses activités à la micro-finance. Ces carences freinent le développement du secteur privé dont le pays a besoin pour se diversifier. La solution à l'étroitesse du secteur financier gabonais passe impérativement par une réforme structurelle visant à réduire, voire supprimer, le seuil minimum imposé aux dépôts et à éliminer les obstacles qui empêchent les banques de procéder à une évaluation efficace des risques de crédit associés aux clients locaux. Des mesures devront également être prises pour le renforcement du cadre juridique, l'enregistrement des biens hypothéqués ou nantis proposés en garantie aux institutions financières, le renforcement des droits des créanciers devant les tribunaux et l'amélioration des pratiques comptables des entreprises.

Le Gabon n'est pas un pays à tradition agricole et il importe l'essentiel de ses besoins alimentaires de base. La culture de fruits tropicaux demeure artisanale et la filière café/cacao est négligée comparativement aux pays voisins dotés de ressources similaires. Le Projet d'appui au développement de l'agriculture péri-urbaine (Padap), initié en octobre 2004 par l'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD) pour encourager les petites entreprises agricoles et para-agricoles dans les domaines du maraîchage, des cultures vivrières et de l'élevage porcin est encore loin de donner satisfaction. Dans le cadre de sa politique de diversification, le gouvernement s'est désengagé des sociétés publiques Hevegab (hévéa) et Agrogabon (huile de palme) au profit de la SIAT, société belge opérant dans la filière de l'agriculture tropicale, qui compte satisfaire à terme les besoins du pays en huiles alimentaires et savons, actuellement importés. Le gouvernement compte aussi renforcer les capacités du secteur grâce notamment à la réouverture de l'Ecole nationale de développement rural et à la redéfinition des missions de l'Office national de développement rural.

En matière de gestion des ressources naturelles, notamment forestières, le nouveau code forestier oblige

les entreprises de la filière bois à présenter un plan d'aménagement comprenant un inventaire environnemental, un plan de rotation des coupes et une prévision de reboisement. La création de 13 parcs nationaux sur près de 11 pour cent du territoire national permet de mieux contrôler l'exploitation de la faune et de la flore du pays et de préserver sa biodiversité et sa richesse.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le Gabon compte parmi les 10 pays les mieux arrosés du monde. Près de 90 pour cent de son territoire sont couverts par des plans d'eau (fleuves, lacs, lagunes, rivières) et 72 pour cent de sa superficie sont irrigués par l'Ogooué et ses affluents. Les résultats de l'Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP) de 2005 montrent que si l'accès à l'eau s'est amélioré sensiblement durant les cinq dernières années, le pays reste loin du compte en matière d'assainissement.

C'est le ministère des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques et la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), filiale du groupe français Veolia water, qui assurent la gestion et le développement des ressources en eau du pays. Depuis 1997, la SEEG a obtenu une concession pour 20 ans sur tout le territoire national pour la distribution d'eau potable et d'électricité. La SEEG ne dessert toutefois que les grandes agglomérations alors que l'État continue à prendre en charge les centres isolés dont l'approvisionnement se fait, soit à partir des eaux de surface qui nécessitent un traitement avant leur acheminement, soit à partir de forages hydrauliques avec un traitement plus simplifié.

Pour l'eau, la tarification est identique quel que soit le lieu de résidence. Si cette péréquation des tarifs est théoriquement un gage d'équité, elle ne se traduit pas nécessairement dans la réalité. Il n'y a que 46 pour cent de ménages directement connectés au réseau de la SEEG. Et plus d'un ménage sur quatre doit s'approvisionner chez le voisin branché qui devient ainsi « revendeur » d'eau, prélevant au passage une « marge » qui renchérit la ressource. Même si le montant d'un abonnement social mensuel, y compris les avances

sur consommation, est de seulement 81 524 francs CFA et paraît, compte tenu du niveau des revenus au Gabon, abordable pour la plupart des ménages y compris les plus pauvres (le revenu moyen mensuel du décile le plus pauvre est de 172 000 francs CFA), il ne reflète pas la réalité. En effet, l'écart entre le tarif considéré comme le « juste prix » et le tarif effectivement payé profite en réalité davantage aux ménages les plus riches, souvent les mieux desservis, et ne constitue donc pas une « subvention » efficace, puisque les pauvres n'en bénéficient pas pleinement.

Au Gabon, plus de quatre ménages sur dix ont accès à l'eau courante et plus d'un ménage sur quatre s'approvisionne en eau au robinet d'un voisin. Les eaux de surface, qui sont potentiellement non potables, ne sont utilisées que par 17 pour cent des ménages et sont pratiquement absentes à Libreville, Port-Gentil et plus généralement en milieu urbain. C'est en milieu rural qu'elles constituent la principale source d'approvisionnement (près de trois ménages sur cinq), mais de grandes disparités persistent entre catégories sociales. Dans le quintile le plus riche, plus d'un ménage sur deux utilise l'eau courante et moins d'un ménage sur dix a recours aux eaux de surface. En revanche, dans le quintile le plus pauvre, un ménage sur six seulement s'approvisionne en eau courante, alors qu'un ménage sur trois utilise les eaux de surface.

Si une utilisation généralisée de l'eau du robinet renseigne bien sur le taux d'accès à l'eau potable, le milieu rural accuse encore un grand déficit en la matière. Les OMD définissent l'eau potable comme l'eau se trouvant à moins de 30 minutes du lieu d'habitation et provenant soit d'un robinet individuel, soit d'un autre robinet (voisin, revendeur, public), soit d'un forage. Selon cette définition, plus de huit ménages sur dix ont accès à l'eau potable. L'accès varie de deux ménages sur trois pour le quintile le plus pauvre à près de neuf ménages sur dix pour le quintile le plus riche. L'accès à l'eau reste malheureusement inégalitaire en fonction de la région. Le Nord et le Sud, régions les plus pauvres, ont le plus faible accès à l'eau potable. De même, le milieu rural, où moins de deux ménages sur cinq ont accès à l'eau potable, reste nettement défavorisé par rapport au milieu urbain.

Néanmoins, l'accès à l'eau potable s'est quelque peu amélioré au cours des cinq dernières années. La comparaison avec les données de la dernière Enquête démographique et de santé du Gabon (EDSG) montre que les eaux de surface demeurent une source d'approvisionnement pour seulement 17 pour cent de la population au niveau national, alors qu'elles l'étaient pour 23 pour cent en 2000. Réparties géographiquement, ces eaux de surface approvisionnaient 5 pour cent des ménages urbains en 2005 contre 7 pour cent en 2000 et 59 pour cent des ménages ruraux contre 66 pour cent. Bien que le calcul direct sur l'accès à l'eau potable n'ait pas été fait selon la même définition, cette diminution de l'utilisation des eaux de surface, la principale source en eau non potable, peut aboutir à une amélioration de l'accès à l'eau potable. Ces bons résultats sont dus au fait que 80 pour cent de la population du pays est urbaine, milieu plus facile à couvrir, et qu'il existe dans les campagnes des programmes d'hydraulique villageoise.

En matière d'assainissement, la situation est beaucoup moins reluisante. Moins de deux ménages sur cinq utilisent des sanitaires que l'on peut qualifier d'hygiéniques (WC avec chasse d'eau et latrines améliorées). L'utilisation de sanitaires hygiéniques est faible pour toutes les couches de la population. Même parmi les ménages du quintile le plus riche, 47 pour cent des ménages utilisent des toilettes non hygiéniques (latrines simples, fosses septiques, etc.), et à Libreville, près de la moitié des ménages sont dans cette situation. L'utilisation de toilettes non hygiéniques peut être la cause de maladies infectieuses, surtout si certaines normes de profondeur et de distance par rapport au domicile ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, la situation est particulièrement préoccupante pour les populations des deux quintiles les plus pauvres, pour le milieu rural et pour les régions nord et sud où les toilettes non hygiéniques sont quasiment la norme.

Dans le cadre du septième FED (Fonds européen de développement), un programme a été mis en place et couvre les localités de plus de 150 habitants des régions nord et ouest. Ainsi, depuis 2000, quelque 165 forages ont été aménagés dans cinq provinces, mais les besoins en eau en milieu rural demeurent

importants. Les programmes d'hydraulique villageoise pourraient atteindre une partie plus importante de la population si les ouvrages anciens étaient mieux entretenus et si une partie importante des fonds n'était pas allouée à leur réhabilitation. Il faudrait garantir un budget minimal de fonctionnement des ouvrages en faisant participer les populations bénéficiaires. Parmi les actions à long terme, l'État compte mettre en route un programme national d'adduction d'eau potable par pompage solaire en milieu rural pour toutes les localités de 100 à 250 habitants, notamment dans les zones fluvio-lagunaires et lacustres. La mise en place d'une banque de données hydrologiques (eaux de surface et souterraines) est également en cours.

Sous l'égide du Partenariat d'Afrique Central pour l'eau (*Global Water Partnership Central Africa*), un ensemble de projets et programmes ont été initiés par les pays de la sous-région, dont le Gabon, qui ont en partage le bassin du fleuve Congo et ses affluents. Le premier projet commun a concerné la rédaction du Rapport national de développement des ressources en eau de tous les pays de la sous-région, qui devra être suivi par l'élaboration d'un Plan national d'action pour l'eau dans chacun des pays. Dans le cadre des projets intégrateurs du Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), l'étude de faisabilité du projet de transfert des eaux du Bassin du Congo vers le Lac Tchad a également été retenue.

Le taux national de desserte en eau potable prévu pour 2015 est de 70 pour cent. En milieu rural, dans la mesure des financements disponibles, le gouvernement compte mettre en place des petits réseaux d'adduction d'eau dans les villages à forte densité démographique. Dans les villages déjà dotés d'ouvrages d'hydraulique et d'électricité, il est question de réaliser une « hydraulique villageoise améliorée » en construisant des réseaux inter-villages, gérés de manière communautaire par les usagers. L'eau livrée aux populations rurales sera traitée selon les normes admises par l'OMS et fera l'objet d'une vente dont le produit servira à l'entretien des ouvrages et au paiement des salaires des responsables de la maintenance.

Contexte politique et développement des ressources humaines

Des élections législatives ouvertes à tous les partis agréés se sont tenues le 17 décembre 2006. Elles ont été marquées par une campagne de deux semaines caractérisée par de rudes empoignades entre le parti majoritaire, le Parti démocratique du Gabon (PDG), et une foule de partis plus ou moins représentatifs. Bien qu'ouverte et animée, la campagne n'en a pas moins été émaillée de réclamations et de protestations touchant au fichier électoral, notamment en province. À cet égard, après une semaine de campagne seulement, les partis politiques de l'opposition (PPO), regroupés dans une coalition de 13 formations politiques, ont réclamé en vain le report pour un mois des élections, au motif que le délai légal d'affichage des listes électorales n'avait pas été respecté, reprochant au ministère de l'Intérieur de n'avoir remis lesdites listes à la Commission électorale autonome et permanente (Cénap) que 20 jours avant la date du scrutin, alors que les dispositions légales prévoyaient 45 jours.

Lancé en 2006, le DSCRП a fait de la question de la gouvernance un des quatre piliers principaux de la stratégie gabonaise de croissance et de lutte contre la pauvreté. En matière de gestion des ressources tirées de l'exploitation minière, notamment pétrolière, le Gabon s'est engagé par son adhésion à l'EITI, par la création de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite et par la promulgation d'un nouveau code des marchés publics, à satisfaire aux impératifs de transparence, de bonne gouvernance et d'utilisation des ressources à des fins de développement social et de lutte contre la pauvreté. Toutefois, les investissements publics restent de piètre qualité, inefficaces et éloignés des priorités énoncées dans le DSCRП. Aussi, le Programme d'investissements publics (PIP) devra-t-il être revu en profondeur, car le système actuel d'affectation des ressources publiques empêche le pays d'atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance.

En matière d'éducation, malgré un taux d'alphabétisation élevé (85.4 pour cent de la population

en 2005) et un taux net de scolarisation primaire de 92.4 pour cent, le système se caractérise par la faiblesse de son efficacité, puisque les taux de redoublement dans toutes les classes d'âge et de déperdition scolaire sont importants. Ainsi, le taux de redoublement s'élevait en 2000/03 à 37 pour cent dans le primaire et 30 pour cent dans le secondaire et, en moyenne, seuls 36 pour cent des élèves atteignaient le niveau supérieur. Cette situation est surtout imputable à la surcharge des classes dans les villes, notamment Libreville, à la faiblesse des enseignants et des programmes, et au manque d'enseignants dans les zones rurales.

En ce qui concerne les indicateurs de santé, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, le Gabon est classé parmi les pays pauvres malgré un PIB/habitant de pays à revenu intermédiaire. L'espérance de vie y est estimée par le Rapport mondial sur le développement humain (RMDH) de 2005 à seulement 55.2 années pour les femmes et 53.7 pour les hommes. Le taux de mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) se situe à 87 décès pour 1 000 habitants selon l'Enquête démographie et de santé de 2000 (et 95 selon les estimations des Nations unies) pour la période 2000-05, alors que la mortalité infantile (moins d'un an) affiche 58 pour 1 000 pour la même période, ce qui est pour le moins préoccupant pour un pays avec un tel revenu. La mortalité maternelle y reste aussi élevée avec 519 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le Gabon ne comptait par ailleurs que 29 médecins pour 100 000 habitants en 2004, et moins de 6 pour cent du budget de la santé sont alloués aux programmes de santé primaire.

Les taux élevés de mortalité infantile et maternelle sont principalement imputables aux maladies diarrhéiques, à la malnutrition, l'anémie et surtout au paludisme. L'accès aux services de santé est très inégal et profite davantage aux ménages fortunés qui sont à l'origine de 25 pour cent des visites aux centres de santé, contre seulement 14 pour cent pour les pauvres. Cette disparité s'explique en partie par le coût des prestations et par le manque de médicaments. La prévalence du VIH/Sida est estimée en 2004 à 8.2 pour cent selon les sites sentinelles et les données récentes de l'Onusida indiquent que 4.2 pour cent de la population âgée de 14 à 49 ans sont infectés par le

virus. Pour pallier ces insuffisances criardes, le gouvernement finalise un Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2006/10 axé sur l'amélioration du système de santé, le développement des ressources humaines, l'amélioration du mode de financement du système de santé, l'adaptation de l'offre et de la qualité des prestations, et la maîtrise des principaux problèmes de santé. Le PNDS sera renforcé par un Plan national de lutte contre le paludisme et un Plan national de lutte contre la tuberculose, tandis que le Plan stratégique de lutte contre le Sida couvre déjà la période 2000/05.

Le profil de la pauvreté au Gabon est celui défini par l'EGEP qui se base sur le Questionnaire unifié des indicateurs du développement (Quid) préparé en 2005 avec l'appui de la Banque mondiale. Les résultats de cette enquête ont montré que le seuil de pauvreté se situe à un niveau égal à 14 pour cent du revenu moyen (soit 429 336 francs CFA ou 818 dollars par an) et que l'incidence de la pauvreté est d'environ 33 pour cent. L'enquête a également révélé que la pauvreté était d'abord un phénomène urbain et que les inégalités verticales étaient la règle. Alors qu'ils connaissent une incidence de la pauvreté de seulement 30 pour cent, les centres urbains, qui concentrent 80 pour cent de la population totale, regroupent 75 pour cent des pauvres. Dans les campagnes en revanche, où l'incidence de la pauvreté est supérieure à 45 pour cent, les proportions respectives de population et de pauvres sont de 20 et 25 pour cent.

Les inégalités sociales sont patentes puisque près de 90 pour cent du revenu national est accaparé par les ménages les plus fortunés et le quintile le plus riche concentre à lui seul près de la moitié du revenu national. Même les transferts sociaux opérés par l'État profitent davantage aux riches. En effet, 33.5 pour cent de ces transferts vont au quintile le plus riche de la population contre seulement 9 pour cent au plus pauvre. De telles inégalités annihilent, selon le RMDH 2005, une proportion importante de l'effet de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté et mettent en péril la réalisation de l'OMD relatif à la pauvreté. Consubstantiel aux critères de revenu, de santé et de logement, le sentiment d'appartenir à

la catégorie des pauvres est partagé par plus de 81 pour cent de la population gabonaise. Alors que le Gabon est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec un PIB par habitant d'environ 5 226 dollars en 2004 (80^e rang mondial), l'Indice sur le développement humain (IDH) ne le situe qu'à la 123^e place dans la catégorie de développement humain moyen. Cette situation est souvent justifiée à la fois par le service trop lourd de la dette qui obère les ressources destinées aux services sociaux et par l'inefficacité qui caractérise les investissements publics. La volonté du Gabon de lutter contre la pauvreté est corroborée par l'élaboration de son premier DSRP en 2003, suivi en 2006 d'un Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR), alors que le pays n'est soumis ni aux conditionnalités de l'Initiative PPTE ni à celles de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance (FRPC).

Le taux de chômage est estimé en 2005 à près de 25 pour cent de la population active malgré un léger accroissement de l'emploi global de 2.1 pour cent, dû principalement à une hausse de 4.2 pour cent des effectifs du secteur public, qui compte déjà pour près de 51 pour cent de l'emploi global. À elle seule, la fonction publique a vu ses effectifs augmenter de 5.2 pour cent par rapport à 2004. En revanche, l'emploi dans les entreprises privées est resté timide, en augmentation de 0.1 pour cent par rapport à 2004. L'essentiel de cette augmentation est à mettre à l'actif du secteur pétrolier (+0.9 pour cent) alors que l'emploi dans les industries agro-alimentaires a reculé de 5.1 pour cent. La masse salariale moderne (tous employeurs confondus) a progressé en 2005 de 7 pour cent, grâce notamment à une hausse de 13 pour cent des rémunérations dans les entreprises privées de l'industrie, des banques et des assurances, contre un accroissement d'à peine 2 pour cent dans les entreprises parapubliques.